



Secteur : DH MAN 11 E
Code : FR5300010

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Côtes d'Armor

Communes littorales :

Ile-de-Bréhat, Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Paimpol, Penvenan, Pleubian, Ploubazlanec, Plouézec, Plougrescant, Plouguiel, Plouha, Trélevern, Trévou-Tréguignec, Troguéry

Superficie :

Superficie extension : 77 109 Ha
Espace marin : ~ 100 %
Superficie globale : 90 844 Ha
Espace marin : 97 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime
- Conservatoire du Littoral

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 4
Habitats d'intérêt communautaire : 4
Espèces OSPAR : 5
Habitats OSPAR : 4

Principaux usages :

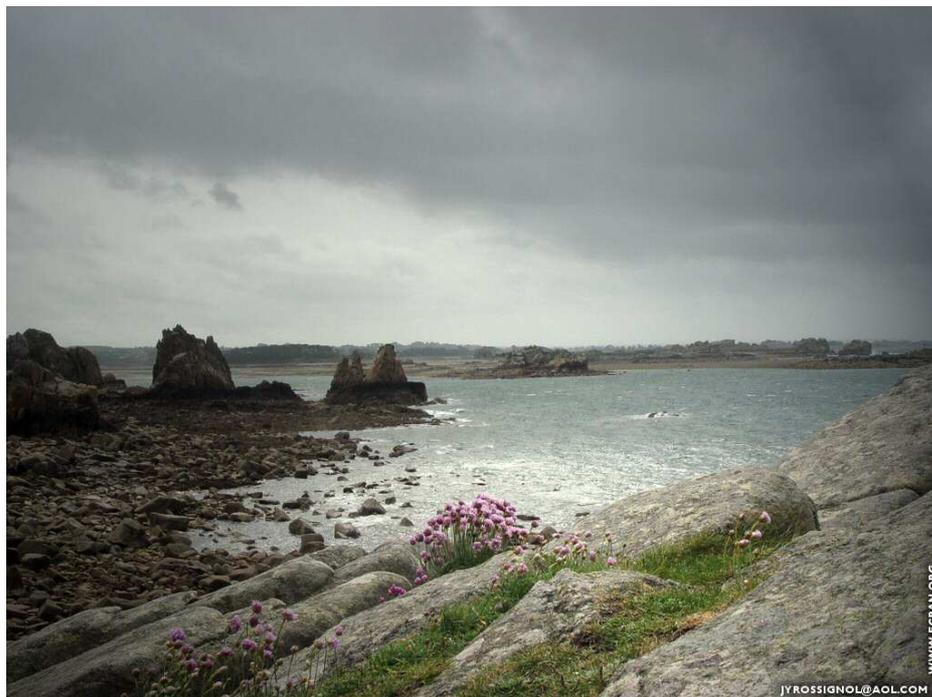
Pêche professionnelle (arts dormants : filets, casiers ; arts trainants : draque à la coquille St Jacques), ostréiculture, extraction de matériaux marins, pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), plaisance et nautisme (plus gros quartier d'immatriculation en Côte d'Armor), plongée, transport maritime de passagers

Partenaires pour la gestion du site :

- Collectivités territoriales
- Communauté de Communes de Paimpol Goëlo
- Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux
- Conservatoire du Littoral
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers

Directive Habitats

TREGOR-GOELO



Le Trégor-Goëlo a été un site pilote dans le processus de mise en œuvre de Natura 2000 en Bretagne. Cette partie du département des Côtes d'Armor est particulièrement riche et diversifiée sur le plan patrimonial et paysager. Au sein de ce littoral très découpé, le rapport à la mer est très étroit, que ce soit par rapport à la pêche hauturière, avec une histoire passée marqué par la pêche des Islandais, ou que ce soit par rapport à des activités côtières liés à la conchyliculture par exemple ou la Coquille Saint-Jacques. Entre terre et mer, le secteur du Trégor-Goëlo propose une côte jalonnée par des estuaires, des falaises parmi les plus imposantes de Bretagne, des baies abritées et une multitude de basses et d'écueils dans un contexte bathymétrique de transition à l'échelle de la Bretagne nord. C'est un site maritime très attractif et fréquenté comme tel par le tourisme ou la plaisance.

Cette fiche concerne une extension purement marine du Site d'Intérêt Communautaire « Côte de Trestel à la Baie de Paimpol, Estuaires du Jaudy et du Trieux, Archipel de Bréhat » pour lequel le domaine maritime représentait déjà 67 %.

Justification de la proposition d'extension

Ce périmètre propose de prolonger les deux vastes échancrures du Trieux et du Jaudy dont les débouchés sont encadrés par des platiers et des zones meubles très intéressants. L'ensemble forme un milieu riche qui se traduit par sa productivité primaire et bénéficie aux activités conchylicoles et halieutiques. A l'ouest et à l'est, ce périmètre s'étend entre les zones rocheuses de Trélevern et celles de Plouha. Tant au niveau du proche espace côtier qu'au niveau du large, cette proposition de périmètre repose sur une mosaïque très riche d'habitats : herbiers de zostères (1110-1), la zone de cailloutis (1110-3 ; 1110-4), les zones de Maërl (1110-3) ou « récifs » telles les zones de placages à *Sabellera spinulosa* (1170-4).

En effet, les herbiers de Zostères, plantes supérieures des côtes de la Manche et de l'Atlantique, jouent un rôle d'habitat très original pour de nombreuses algues et des invertébrés qui n'occupent généralement pas les substrats meubles. Ils abritent ainsi une forte diversité biologique, et jouent un rôle fonctionnel essentiel en tant que zones

de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces. L'état de conservation de ces herbiers sur la zone est jugé favorable.

La complexité architecturale des bancs de maërl offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique. Le maërl ayant besoin de lumière pour sa photosynthèse, sa profondeur est déterminée par la turbidité de l'eau. Les faciès à Maërl varient aussi suivant la direction de la houle et des courants dominants. Dans ce secteur très marqué par les apports des fleuves, les bancs de Maërl sont très dépendants de la turbidité induite naturellement ou par les activités anthropiques pouvant générer des matières en suspension tels que l'extraction de matériaux marins. Si le banc de Maërl situé à l'ouest de Bréhat est dans un état de conservation jugé favorable, ceux qui sont exploités au niveau de la Horaine, la Cormorandière et Lost Pic sont appauvris par les extractions qui y sont réalisées.

Les roches sont surtout représentatives de la roche des niveaux hauts de l'estran à la roche infralittorale en mode exposé. Les points de suivis du REseau BENThique pour les sites de Moguedhier (leTrieux), de la Pointe du Paon (île de Bréhat), Kein an Duono (Jaudy) n'ont pas montré une grande richesse

spécifique en terme d'espèces pour les zones les plus basses (malgré des ceintures de Laminaires denses) mais la zone d'estran se révèle intéressante avec de nombreux champs de blocs dont l'état de conservation est moyen.



L'intérêt que représentent les placages de *Sabellaria spinulosa* est également majeur pour la zone.

L'habitat récifs est aussi présent sous forme de cailloutis et graviers rocheux au bas des tombants à une profondeur de 60-70 m.

Par conséquent, l'ensemble du fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers depuis les zones profondes jusqu'au littoral se trouve ainsi intégré dans un ensemble cohérent qui se poursuit sans discontinuité avec le site voisin autour du Trégor et des Sept-Îles.

Il est logique que ce site, par sa richesse écologique soit aussi régulièrement fréquenté par des mammifères marins (Grand dauphin, Dauphin commun, Marsouin commun) en migration depuis la pointe Bretagne jusqu'au Cotentin comme l'on démontré les suivis effectués.

Enfin, cette extension permet de prendre en compte également des zones d'alimentation de la population de phoques gris qui se reproduit sur l'archipel des Sept Iles

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage élargi mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le nouveau site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de réviser et compléter le document d'objectifs existant en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces animales et milieux marins d'intérêt communautaire concernés.

Dans ce contexte patrimonial intéressant, l'information et la sensibilisation restent une priorité notamment par l'intermédiaire des différents usagers pouvant participer à cet effort : les pêcheurs professionnels et de loisirs, embarqués ou à pied, les opérateurs du nautisme ou du tourisme.

Les activités de pêche sont artisanales et côtières (110 sur 118 bateaux < 12 mètres) et très encadrées dans un objectif de gestion de la ressource (à noter le cantonnement à crustacés de la Horaine). La zone est importante pour la coquille avec des opérations de réensemencements notables. Les platiers rocheux depuis les Héauts jusqu'aux Triagoz revêtent une grande importance pour cette activité avec une activité de récolte de goémon centrée autour d'une entreprise et du Centre d'études et de valorisation des algues basé à Pleubian. Les efforts de maintien des habitats pourraient être reconnus et contractualisés dans le cadre du dispositif Natura 2000.

Une attention toute particulière devra être portée sur les problématiques d'extraction de matériaux marins et de dragage pour éviter une altération de l'état de conservation de ces habitats. La fin des extractions de Maërl programmé au niveau national imposera un suivi des sites de la Cormorandière, de la Horaine et de l'Hospic et de la restauration de l'état de conservation des zones exploitées.

Il sera nécessaire de suivre tous les projets potentiels qui seraient proposés dans le secteur.

Dans le même ordre d'idée, l'intérêt actuel pour les énergies renouvelables, notamment sur le site de la Horaine, nécessite de s'intéresser aux réflexions et projets concernant d'éventuels parcs hydrolien et éolien en mer. En effet, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences, et être adaptés en conséquence.

Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera également nécessaire qu'un suivi soit organisé associant les usagers ; et que les opérateurs des sites Natura 2000 Tregor-Goëlo et Sept-Iles travaillent de concert puisque ces deux sites sont jointifs.

De la même façon, au regard de la cohérence des politiques publiques, le comité de Pilotage devra prendre appui sur le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) signé en décembre 2007. Pour plus d'efficacité pour la gouvernance du site, le périmètre Natura 2000 a été calé sur celui du territoire visé par le SMVM.

Sources/Bibliographie :

Courtel J.E. (coord.), 1998. Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble", DATAR, Secrétariat général à la mer : <http://www.bretagne-environnement.org/telecharger/1049200288-le-littoral-breton.pdf>

Derrien-Courtel S., 2006. *Suivi stationnel des roches subtidales – 2004-2005 – Suivi du Benthos, Région Bretagne*. REBENT – IFREMER/MNHN, 262 p.

Grall J., 2003. *Fiche de synthèse sur les biocénoses : les bancs de maërl*, Rebent, 20 p.

Leblond E., Merrien C., Berthou P., Demaneche S., Rostiaux E., 2007. *Les activités des navires de pêche en 2005, réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages*. IFREMER, 240 p.

Sites internet : Comité local des pêches de Paimpol (<http://www.clpmem-paimpol.com/>), Nautisme en Bretagne (<http://www.nautisembretagne.fr/>), Bretagne environnement (<http://www.bretagne-environnement.org/>)



Directive Habitats

TREGOR-GOELO

Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (façade atlantique)
- 1110-2 - Sables moyens dunaires (façade atlantique)
- 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (façade atlantique)
- 1110-4 - Sables mal triés (façade atlantique)

1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-1 - Sables des hauts de plage à Talitres
- 1140-2 - Galets et les cailloutis des hauts de plage à Orchestia
- 1140-3 - Estrans de sable fin
- 1140-4 - Sables dunaires
- 1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers
- 1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés

1160 – Grandes criques et baies peu profondes

- 1160-2 - Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maerl (façade atlantique)

1170 – Récifs

- 1170-1 - La roche supralittorale (façade atlantique)
- 1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes (façade atlantique)
- 1170-9 - Les champs de blocs (façade atlantique)

8330 – Grottes marines submergées ou sub-submergées

Liste et codes des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

- 1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*
- 1351 - Marsouin Commun *Phocoena phocoena*
- 1364 - Phoque gris *Halichoerus grypus*
- 1106 - Saumon Atlantique *Salmo salar*

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Laisses de vases intertidales
- Bancs de *Zostera*
- Bancs de Maërl
- Récifs de *Sabellaria spinulosa*

Liste des espèces de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Marsouin Commun *Phocoena phocoena*
- Saumon Atlantique *Salmo salar*
- Hippocampe à bec long *Hippocampus guttulatus*
- Hippocampe à museau court *Hippocampus hippocampus*
- Pourpre petite pierre *Nucella lapillus*

Commentaires

Le site est caractérisé par l'apport trophique de 2 fleuves importants qui déterminent des milieux à forte productivité primaire.

La prise en compte des profondeurs plus importantes avec cette extension permet d'intégrer un continuum écologique complet.

L'extension intègre aussi l'ensemble des platiers rocheux ou des champs de cailloutis caractéristiques de la Manche occidentale et faisant le lien avec le plateau des roches Douvres.

Les fonds meubles, comportant des bancs de maërl (1110) ou abritant des récifs à *Sabellaria spinulosa*, caractérisent ce site et ses extensions avec un état de conservation localement altéré par l'activité d'extraction. Pour les espèces, la richesse ornithologique de niveau national pour les sternes notamment est confirmée par la fréquentation du site par les mammifères marins, notamment les colonies de phoques gris, le grand dauphin ou le marsouin plus rarement.